

ASSUR-PLUS Hospitalisation



Vous désirez assurer votre famille en cas de problème de santé ou d'accident.

La BMCI a conçu, pour vous, un nouveau produit de prévoyance familiale, ASSUR-PLUS Hospitalisation.

Une couverture complète

ASSUR-PLUS Hospitalisation vous offre une couverture complète, à vous et à votre famille, qui prévoit en cas d'hospitalisation suite à une maladie ou un accident, le versement d'une indemnité journalière forfaitaire dont le montant varie selon l'option choisie.

Pour en savoir plus sur notre gamme de produits d'assurance, interrogez votre conseiller BMCI.

Ensemble, vous déterminerez la meilleure réponse à vos besoins.

www.bmcinet.com

Tableau des garanties et primes (en DH)

Option	1	2	3	4	5	6
Indemnité journalière	250	350	500	750	1 000	1 500
Plafond annuel	30 000	42 000	60 000	90 000	120 000	180 000
Prime annuelle par assuré	175	245	350	525	700	1 050

ASSUR-PLUS Hospitalisation est garanti par la Compagnie d'Assurances
Entreprise régie par la loi 17-99 portant le code des Assurances



ASSURANCE HOSPITALISATION

Un grand choix d'options

ASSUR-PLUS Hospitalisation est un contrat personnalisé, dont la garantie s'adapte à la situation de chacun des membres de votre famille. Pour cela, six options vous sont offertes.

Des primes étudiées

Avec ASSUR-PLUS Hospitalisation, vous bénéficiez d'une tarification préférentielle, compte tenu des montants d'indemnités versés.



ASSUR-PLUS
Hospitalisation

ASSURANCE HOSPITALISATION



Parlons Assurance

ALIF
AAH0001D35 / Mars 05

BMCI, intermédiaire d'assurances - Décision n° K 99023/3072003780

Parlons Vrai

